

GRACIER UN PRISONNIER FÉDÉRAL AMÉRINDIEN APRÈS PLUS DE 40 ANS EN PRISON

ÉTATS-UNIS

Leonard Peltier

Leonard Peltier, Amérindien Anishinaabe-Lakota, est un prisonnier fédéral qui purge deux peines consécutives de réclusion à perpétuité pour le meurtre de deux agents du Bureau fédéral d'enquêtes (FBI), en 1975. Après avoir étudié l'affaire de façon approfondie depuis de nombreuses années, Amnesty International émet encore de sérieux doutes quant à l'équité de la procédure qui a mené à sa condamnation. Amnesty International pense que des facteurs politiques ont peut-être influé sur la manière dont l'affaire a été menée.

La demande de libération conditionnelle la plus récente présentée par Leonard Peltier a été rejetée par le Comité des grâces en 2009. Selon les informations portées à la connaissance d'Amnesty International, il ne pourra renouveler sa demande de libération conditionnelle qu'en 2024. Toutes les voies de recours ont été épuisées et Leonard Peltier a passé 40 ans en prison. Ainsi, Amnesty International estime qu'au regard des préoccupations qui perdurent, les autorités des États-Unis devraient demander sa libération pour raisons humanitaires et dans l'intérêt de la justice.

Le changement d'administration aux États-Unis représente une occasion à saisir pour cette campagne et les avocats de Leonard Peltier viennent de déposer une nouvelle requête afin de demander au président Biden de le gracier. Tout au long de son incarcération de plus de 40 ans, Leonard Peltier n'a jamais cessé de clamer son innocence. Il souffre de problèmes de santé chroniques et son état de santé se dégrade. Cet appel mondial a pour but de promouvoir cette requête et de montrer que Leonard Peltier bénéficie d'un soutien populaire au niveau mondial.

PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS

Veuillez **écrire une lettre courtoise** en anglais ou français au **président des États-Unis**. Demandez aux autorités des États-Unis de gracier Leonard Peltier.

→ **Formule d'appel** : Dear President Biden / Monsieur le Président,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français à la page 3**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition sur le site web : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

↳ Cliquez sur le lien et sélectionnez le cas. La lettre en anglais se trouve en pied de page.

→ **Taxe postale**: Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

LETTRE COURTOISE À

Président Joseph Biden
1600 Pennsylvania Avenue NW
Washington, DC 20500
États-Unis

Twitter: @POTUS and @JoeBiden

COPIE À

Ambassade des États-Unis d'Amérique
Sulgeneckstrasse 19
3007 Berne

Fax : 031 357 73 20

E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov

INCERTITUDE SUR LE SORT DE RÉFUGIÉ·E·S SYRIEN·NE·S

DANEMARK

Des réfugié·e·s de Syrie en quête de protection

Au moins 39 personnes réfugiées originaires de Syrie se sont vu retirer leur permis de séjour et ont été placées dans des centres de retour où elles sont privées de la possibilité de travailler et d'accéder à l'éducation. Elles doivent y rester, séparées de leurs familles, jusqu'à ce que leur renvoi soit rendu possible.

Depuis 2019, dans le cadre de sa politique « zéro demande d'asile », le gouvernement danois a pris toute une série de mesures visant à renvoyer les réfugié·e·s dans leur pays. Depuis, les permis de séjour de près de 900 réfugié·e·s syrien·ne·s ont fait l'objet d'un examen en procédure accélérée. Le sort des Syrien·ne·s ayant reçu une décision négative reste incertain, le Danemark n'entretenant pour l'heure aucune relation diplomatique avec le régime de Damas et ne pouvant par conséquent procéder à aucune expulsion.

Au sein des centres de retour, les réfugié·e·s sont poussé·e·s à accepter de retourner « volontairement » en Syrie, une pratique en violation avec le droit international. La Syrie reste un pays dangereux. Les personnes qui retournent dans les zones contrôlées par le gouvernement syrien doivent se soumettre à une procédure d'« habilitation de sécurité » qui comprend un interrogatoire par les forces de sécurité syriennes. Ces forces de sécurité sont responsables d'atteintes aux droits humains et de violences généralisées et systématiques constituant des crimes contre l'humanité, notamment des actes de torture, des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées.

PROPOSITIONS ET REVENDEICATIONS

Veuillez **écrire une lettre courtoise** en danois, en anglais ou en allemand, **à l'attention du ministre danois en charge de l'intégration et de l'immigration** pour lui demander de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour garantir la protection de l'ensemble des Syrien·ne·s résidant au Danemark, y compris des détenteurs·trices de permis de séjour temporaires. La protection doit leur être accordée jusqu'à ce que la situation en Syrie ne représente plus une menace pour leurs droits fondamentaux.

→ **Formule d'appel** : Dear Minister / Monsieur le Ministre,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français à la page 4**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur le site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

↳ Cliquez sur le lien et sélectionnez le cas. La lettre en anglais se trouve en pied de page.

→ **Taxe postale**: Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

LETTRE COURTOISE À

Minister of Immigration and Integration
Mr. Mattias Tesfaye
Slotsholmsgade 10
1216 København
DANEMARK

E-mail: uim@uim.dk

COPIE À

Ambassade Royale de Danemark:
Botschaft des Königreichs Dänemark
Rauchstrasse 1
D-10787 Berlin
DEUTSCHLAND

E-mail: beramb@um.dk

Fax: 004930 / 50 50 20 50

Président Joseph Biden
1600 Pennsylvania Avenue NW
Washington, DC 20500
États-Unis

Concerne : Leonard Peltier

Monsieur le Président,

Leonard Peltier, Amérindien Anishinaabe-Lakota, est un prisonnier fédéral qui purge deux peines consécutives de réclusion à perpétuité pour le meurtre de deux agents du Bureau fédéral d'enquêtes (FBI), en 1975.

Après avoir étudié l'affaire de façon approfondie depuis de nombreuses années, Amnesty International émet encore de sérieux doutes quant à l'équité de la procédure qui a mené à sa condamnation. Amnesty International pense que des facteurs politiques ont peut-être influé sur la manière dont l'affaire a été menée.

Tout au long de son incarcération de plus de 40 ans, Leonard Peltier n'a jamais cessé de clamer son innocence. Il souffre de problèmes de santé chroniques et son état de santé se dégrade. La demande de libération conditionnelle la plus récente présentée par Leonard Peltier a été rejetée par le Comité des grâces en 2009. Selon les informations portées à la connaissance d'Amnesty International, il ne pourra renouveler sa demande de libération conditionnelle qu'en 2024. Toutes les voies de recours ont été épuisées et Leonard Peltier a passé plus de 40 ans en prison. Au regard des préoccupations qui perdurent, les autorités des États-Unis devraient **édicter sa libération pour raisons humanitaires et dans l'intérêt de la justice.**

Pour ces raisons, je demande à votre gouvernement de de gracier Leonard Peltier.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade des États-Unis d'Amérique, Sulgeneckstrasse 19, 3007 Berne
Fax : 031 357 73 20 / E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov

Minister of Immigration and Integration
Mr. Mattias Tesfaye
Slotsholmsgade 10
1216 København
DANEMARK

Concerne : Des réfugié·e·s de Syrie en quête de protection

Monsieur le Ministre,

C'est avec une profonde inquiétude que je suis la situation actuelle des réfugié·e·s syrien·ne·s au Danemark.

Au moins 39 personnes réfugiées originaires de Syrie se sont vu retirer leur permis de séjour et ont été placées dans des centres de retour où elles sont privées de la possibilité de travailler et d'accéder à l'éducation. Elles doivent y rester, séparées de leurs familles, jusqu'à ce que leur renvoi soit rendu possible. Depuis 2019, dans le cadre de sa politique « zéro demande d'asile », le gouvernement danois a pris toute une série de mesures visant à renvoyer les réfugié·e·s dans leur pays. Depuis, les permis de séjour de près de 900 réfugié·e·s syrien·ne·s font l'objet d'un examen en procédure accélérée.

Le sort des Syrien·ne·s ayant reçu une décision négative reste incertain, le Danemark n'entretenant pour l'heure aucune relation diplomatique avec le régime de Damas et ne pouvant par conséquent procéder à aucune expulsion. De par leur statut au sein des centres de retour, les réfugié·e·s sont poussé·e·s à accepter de retourner « volontairement » en Syrie, une pratique en violation avec le droit international.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour garantir la protection de l'ensemble des Syrien·ne·s résidant au Danemark, y compris des détenteurs·trices de permis de séjour temporaires. La protection doit leur être accordée jusqu'à ce que la situation en Syrie ne représente plus une menace pour leurs droits fondamentaux.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade Royale de Danemark: Botschaft des Königreichs Dänemark, Rauchstrasse 1, D-10787 Berlin
E-mail: beramb@um.dk / Fax: 004930 / 50 50 20 50